

Relancer la croissance et l'économie

Sur la base d'un dialogue public-privé franc et sincère

Innocent M'BADOUA
Libreville / Gabon

Dans un dialogue préparatoire au Haut conseil pour l'investissement, placé sous l'égide du Premier ministre, les administrations et les dirigeants du secteur privé ont abordé, apparemment sans tabou, les maux qui minent la relance de l'économie.

ADMINISTRATION publique et secteur privé se sont retrouvés, hier, à Libreville (hôtel Nomad), pour une réunion préparatoire du Haut conseil pour l'investissement. Le Premier ministre a rappelé, à cette occasion, aux opérateurs, le contexte historique de ces travaux : « J'avais pris l'engagement, au nom du gouvernement, d'intensifier le dialogue public-privé. J'avais réitéré, en cette circonstance, devant vous, la détermination des pouvoirs publics à s'appuyer sur votre accompagnement dans le processus de diversification de la base productive de notre économie »

Il s'est agi, pendant une demi-journée d'échanges, de poser les bases d'un



Photo : JOE MANIANGA



Photo : JOE MANIANGA



Photo : JOE MANIANGA

Emmanuel Issoze Ngondet, Premier ministre a présidé les travaux auxquels a participé le patronat gabonais (photo du milieu). Photo de droite : Mme Madeleine Berre, ministre de la Promotion des investissements, présentant le Haut conseil pour l'investissement.

dialogue public-privé que M. Issoze Ngondet a souhaité « dynamique, permanent et fécond. Un dialogue dont le socle se structurera autour des notions de respect des engagements pris et de confiance réciproque. » L'objectif, à terme, est de relancer l'économie, à travers le Plan adopté par le gouvernement. Ce pan de l'Exécutif se dit convaincu que la reprise de la croissance n'aura de succès que si le partenariat public-privé est fructueux.

Outre le respect des engagements pris et la nécessaire consolidation de la confiance, le Premier ministre a souhaité que les échanges entre l'administration et le secteur privé

se basent sur les valeurs de vérité et d'action. Aux chefs d'entreprises et autres opérateurs économiques, il a expliqué que le gouvernement est particulièrement au fait des problèmes qui minent l'essor de la production nationale. Il a notamment cité la fiscalité, le climat des affaires, la dette ou le financement de l'économie. « J'ai instruit les membres du gouvernement en charge de ces dossiers de travailler à leur levée rapide. Il en est de même de la dette et, particulièrement, de son traitement », a-t-il précisé.

Madeline Berre, ministre en charge de la Promotion des investissements privés, du Commerce, du Tou-

risme et de l'Industrie a, quant à elle, présenté le Haut conseil pour l'investissement, organisme, créé en février 2014, comprenant, d'un côté, les ministères en charge de la Promotion des investissements, de l'Économie, et ceux sectoriels (infrastructures, routes, etc.).

Mme Berre a, par la suite, décliné les thématiques qui devraient être abordées lors des travaux en ateliers. Lesquels devraient déboucher sur la réponse adaptée à une relance de l'économie par l'investissement et la diversification.

PRÉALABLES. Les travaux s'étant déroulés à huis clos, il est difficile de savoir exactement quelle

a été la réponse des opérateurs économiques à l'administration publique. Toutefois, des indiscretions, glanées çà et là, font état de ce que le secteur privé a posé de préalables pour une juste implication des entreprises dans la relance économique.

Les chefs d'entreprises sont, notamment, revenus sur la confiance que le gouvernement doit incarner; la gouvernance et la lutte contre les conflits d'intérêts perpétuels. Comme, par exemple, lorsque les hauts fonctionnaires sont, en même temps, chefs d'entreprises, par personnes interposées.

Le secteur privé aurait également posé le pro-

blème de la nécessaire transparence dans la commande publique, relevé l'importante pression fiscale et réclamé plus de justice pour sécuriser les investissements. Sur la question du rendement des investissements, il était question de concevoir un Code du travail flexible, une loi sur le mécénat, un allègement des contrôles fiscaux, douaniers et autres, ainsi qu'une réduction du secteur informel.

Dans sa conclusion d'après les travaux, Emmanuel Issoze Ngondet a annoncé, pour mars prochain, la tenue du Haut conseil pour l'investissement, sous le patronage de la présidence de la République.

Zone économique à régime privilégié de Nkok

Le Premier ministre apprécie la qualité des services

R.H.A
Libreville/Gabon

Parmi les mesures prioritaires des 100 premiers jours du gouvernement, il y a la mise en place des mécanismes et outils d'incitation aux investissements à l'exemple de la Zone économique spéciale de Nkok.

LE Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, accompagné de certains membres du gouvernement a visité, jeudi dernier, la Zone économique à régime privilégié (ZERP) de Nkok. Il est allé toucher du doigt les différentes avancées dans cette zone franche considérée comme exemple de la stratégie de diversification de l'économie gabonaise. Etant donné que celle-ci offre de multiples possibilités d'investissements.

Le Premier ministre s'est particulièrement rendu sur les sites de production des Acieries du Gabon, des entreprises de Gorilla In & Out, Wood Tech, Woodville Fourniture ainsi que sur le quai de la Zerp. Désignée meilleure zone franche d'Afrique subsaharienne 2016 par le groupe britan-



Photo : R.H.A

Le Premier ministre a visité Gorilla in and out et...



Photo : R.H.A

...et les Acieries du Gabon

nique FDI, la ZERP-Nkok qui s'étend sur une superficie de 500 hectares accueille déjà 25 usines en production et 23 en construction dans des secteurs variés (bois, sidérurgie-métallurgie, matériaux de construction et chimie hors pétrole), pour plus de

3 000 emplois directs et indirects et 1,7 milliard de dollars d'investissement (environ 1 081 milliards de francs au cours d'hier). Emmanuel Issoze Ngondet a apprécié la qualité des services offerts par les différentes entreprises opérationnelles et créatrices

d'emplois. « La Zerp n'est pas encore dans sa phase optimale, mais les résultats déjà obtenus sont très appréciables en termes de présence d'opérateurs économiques et, surtout, en termes de créations d'emplois. Il y a déjà 78 entre-

prises actives sur le site dont près de 25 sont opérationnelles », s'est-il réjoui. Avant de rappeler l'importance de ces visites effectuées par le gouvernement, qui peuvent accompagner les opérateurs économiques à travers diverses

politiques. A l'avenir pour développer la ZERP, il est prévu l'achèvement d'un port minéralier, un port de commerce général et la construction de conduites d'eau et de lignes à haute et basse tensions.

Bourses de recherche en science de l'éducation « Teacher Training Students » offertes par le Gouvernement du Japon pour l'année 2017

1. Durée de la bourse de recherche en science de l'éducation «Teacher Training Students », enseignants-stagiaires au Japon:
Un (1) an et demi d'octobre 2017 à mars 2019, y compris un pré-stage linguistique de 6 mois dans une université désignée par le Ministère japonais de l'Éducation (MEXT).

2. Conditions d'acceptation du dossier de candidature et qualification professionnelle

- Être de nationalité gabonaise
- Être né(e) après le 2 avril 1982 (y compris le 2 avril).
- Être titulaire d'une licence universitaire ou d'un diplôme équivalent ou être diplômé(e) d'une école de formation d'enseignants ;
- Être actuellement enseignant(e) au Gabon dans une école primaire ou secondaire ou dans une école de formation d'enseignants;
- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans ou plus au total en tant qu'enseignant(e) à la date du 1er avril 2017 (les personnes qui sont actuellement enseignant(e)s d'université ne peuvent pas soumettre leur candidature) ;
- Le programme d'études doit être choisi parmi ceux qui sont proposés par les différentes universités dans « GUIDE BOOK OF TEACHER TRAINING PROGRAM » publié sur le site web du MEXT.
- Être en mesure de quitter son pays à la période fixée par le Gouvernement du Japon. Tout dossier incomplet ou mal rempli et/ou ne répondant pas aux conditions requises sera automatiquement rejeté.

3. Procédure de sélection

- Date limite de dépôt ou d'envoi de dossier à l'Ambassade du Japon : le 19 février 2017
- Examen écrit d'anglais et de japonais : le 1er mars 2017, *La présentation d'une copie vierge est synonyme de zéro, note éliminatoire.
- Entretien : le 03 mars 2017.
- Annonce des résultats finaux pour le départ en octobre 2017. Réussir à l'examen écrit et à l'entretien de présélection organisés à l'Ambassade du Japon. Pour toute information complémentaire et dossier de candidature, veuillez vous adresser au Service Culturel de l'Ambassade du Japon.

Ambassade du Japon, B.P. 2259 LIBREVILLE
Tél. 01.73.22.97/ 01.73.02.35, Fax 01.73.60.60
Email : culture@lv.mofa.go.jp
Heures d'ouverture : 08h00-12h30, 14h30-17h45